



Vente de la maison que je loue

Par manchinha87

Bonjour, je suis locataire avec mon conjoint d'une maison avec jardin depuis juin 2020. Lorsque nous avons signé la bail, la propriétaire et son fils nous ont parlé de leur envie de vendre. La mairie était déjà intéressée mais seulement pour le bout du terrain, maintenant ils souhaitent acheter le bien en intégralité. La vente se précise maintenant et la propriétaire m'apprends que quand la vente sera effectuée, la mairie couperait le terrain afin de récupérer le morceau qui l'intéresse. Ont-ils le droit de faire ça ?

Il est précisé sur mon bail 350m² de terrain avec garage et dépendances, en prenant le bout du terrain, je n'aurai plus d'accès au garage ! J'ai pris cette location pour son terrain car nous avons des enfants et des chiens, pour son garage car mon conjoint est entrepreneur. Je suis très embêtée car sans ce morceau de terrain, la maison et ce qui reste de jardin ne vaudra pas le prix du loyer.

Je vous remercie d'avance de votre réponse,
Cordialement,
Mme MILLET

Par chance

vous écrivez à votre propriétaire pour lui exposer vos griefs. Envoi de la lettre en recommandé avec accusé de réception